

Les comptes de gestion et comptes administratifs de la Commune, des Lotissements « Les Jardins de Fadèze » et « Le clos d'Ollias » ont été approuvés. Préalablement au vote des Comptes Administratifs, un président de séance a été élu.

Après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2017, l'affectation du résultat de fonctionnement a été validée et va permettre de financer une partie des projets communaux.

L'attribution de la contribution à l'OGEC a été accordée.

Les subventions aux associations ont été votées. Une subvention exceptionnelle a été attribuée à Radio-Craponne pour l'installation de la patinoire cet hiver.

L'amortissement de la participation de la commune aux dépenses d'éclairage public réalisées par les Syndicat des énergies ainsi que celles relatives aux dépenses tractopelles et subvention d'équipement « aide à la façade » ont été validées.

Des dispositions complémentaires se rapportant à la délibération du précédent Conseil Municipal concernant les tarifs communaux pour les salles municipales ont été approuvées.

La mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 360 000 € a été décidée auprès du Crédit Mutuel du Sud Est.

Le rapport en date du 14 décembre 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay a été approuvé.

La commune rejoindra la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de Gestion de Haute-Loire pour conclure une convention de participation visant à permettre aux agents de signer avec l'organisme retenu un contrat de protection sociale complémentaire.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du centre-bourg l'acquisition des parcelles AV 232, AV 236 et 238 a été décidée. Des garages jouxtant les services techniques seront également achetés.

Un nouveau règlement fixant de nouvelles dispositions pour l'opération d'aide à la façade a été validé.

L'association Rencontres Astronomiques du Printemps reconduira son rassemblement pour le prochain week-end de l'Ascension. La signature de la convention de location du terrain a été autorisée.

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement se rapportant à un appui à la mise en place des feuilles de route de l'atelier des territoires dans le cadre d'un appel à projets auquel la commune s'est portée candidate.

Les « Aides à Finalité Régionale » relèvent d'un zonage européen. Le Conseil Municipal a adopté une délibération de principe afin de témoigner de l'intérêt de la commune pour ce dispositif et à porter une demande en ce sens.

La réalisation des travaux sur le Boulevard de Vinols concernant le réseau d'eau pluviale est validé. Pour cette opération, une subvention auprès du Département sera demandée.

Suite à enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur, Place du Marchedial, le déclassement d'une partie du domaine public a été décidé dans le cadre du projet de maison de la santé.

Des consultations seront organisées pour connaître l'avis des électeurs membres des sections de Bougernes et du Vernet dans le cadre de vente de la parcelle AR 194 pour Bougernes et G 114 pour le Vernet.

Enfin, le Conseil Municipal a pris note du rapport réalisé par l'ARS se rapportant à l'analyse des eaux.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

